

En zone rouge

À l'école, je me protège et je protège les autres !

Légende

Mesures s'appliquant aux personnes fréquentant un établissement d'enseignement en **zone rouge seulement**.

 Je dois porter un masque d'intervention (ou masque d'intervention pédiatrique).

 Je peux retirer mon masque d'intervention (ou masque d'intervention pédiatrique).

	Élèves du primaire ¹		Élèves du secondaire	Élèves FP et FGA	Personnel scolaire	Visiteurs
	1 ^{re} à la 4 ^e année	5 ^e et 6 ^e années				
 Service de garde ²					 Si distanciation physique de 2 m maintenue avec les élèves	
 Salle de classe					 Si distanciation physique de 2 m maintenue avec les élèves	
 Cafétéria et cafés étudiants						
 Autres aires communes • Hall d'entrée • Corridors • Ascenseurs • Déplacements dans l'école					 Salle du personnel	
 Sites sportifs intérieurs • Palestre • Gymnase • Piscine • Patinoire	 Lorsque je consomme de la nourriture ou une boisson et que je suis assis à la table			 Pendant l'effort physique avec une distanciation physique de 2 m		
						
	Lorsque des élèves de groupes-classes différents sont présents ³					
 Sites extérieurs • Terrain d'école • Patinoire • Terrain sportif	 Pendant l'effort physique avec une distanciation physique de 2 m			 Pendant l'effort physique avec une distanciation physique de 2 m		
						
 Transport scolaire et transport en commun						
 Salle de spectacle et auditorium ⁴ Lorsque bien assis à sa place comme spectateur	 Lorsqu'assis à une distance de 1,5 m des autres spectateurs			 Si distanciation physique de 2 m maintenue avec les élèves		 Lorsqu'assis à une distance de 1,5 m des autres spectateurs

1 Ces mesures ne s'appliquent pas aux élèves du préscolaire.

2 Il est recommandé de limiter au maximum la formation de groupes composés d'élèves de groupes-classes différents. Lorsque c'est le cas, on doit privilégier le maintien d'une distance de 2 mètres entre les élèves ainsi que l'installation de barrières physiques permettant de limiter la proximité des élèves appartenant à des groupes différents. Toutefois, si l'application de cette mesure fait que des élèves sont isolés, ces derniers peuvent alors être regroupés au sein de « groupes stables service de garde ».

3 Il n'est pas recommandé de mélanger des groupes-classes lors d'une activité physique. Si des groupes-classes différents sont mélangés, les consignes sanitaires en vigueur doivent être respectées.

4 Les élèves d'un même groupe-classe stable peuvent offrir une prestation aux élèves d'UN SEUL autre groupe-classe stable.

Le port du couvre-visage et du masque d'intervention (masque de procédure) s'ajoute aux autres mesures sanitaires